



Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la première rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain pour l'année 2019, tenue au 819, rue Notre-Dame Est, Champlain (Québec), le 13 mai 2019 à 17 h.

Sont présents :

Thierry Archambault-Laliberté – Environnement Mauricie (Environnement)
Rémi Gagnon – Diana Food (Organisme local)
Christian Gendron – MRC des Chenaux (Municipal)
Robert Lanouette – Citoyen (Voisinage)
Guy Simon – Municipalité de Champlain (Municipal)
Pierre Tardif – RGMRM (Exploitant)

Invités :

Stéphane Comtois – RGMRM (Exploitant)
Julie Bourassa – RGMRM (Exploitation)
Patrick Milot – Matrec (Opérateur)

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Formant quorum, M. Simon ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et aux invités et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Simon invite les membres du comité à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été envoyé par courriel, puis en fait la lecture à voix haute. Le point varia demeure ouvert.

Il est proposé par M. Gagnon et appuyé par M. Tardif d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 13 NOVEMBRE 2018

M. Simon invite les membres du comité de vigilance à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre du 13 novembre 2018.

Il est proposé par M. Lanouette et appuyé par M. Laliberté d'adopter le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2018

Aucun suivi n'est nécessaire.

5. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LET DE CHAMPLAIN

M. Milot informe le comité que 29 000 tonnes ont à ce jour été acheminées au site. Un léger retard est donc observé par rapport aux prévisions budgétaires, et devrait être rattrapé dans le prochain trimestre. M. Milot se dit confiant quant à l'atteinte de la limite annuelle maximale autorisée de 100 000 tonnes. Il ajoute que les plus gros volumes issus de la Mauricie proviennent de la municipalité de St-Maurice, et, hors-territoire, de Beauce et du centre de transbordement de matériaux secs de Québec. Aucun surplus important lié aux inondations n'est attendu.

En réponse à M. A.- Laliberté, qui demande s'il est possible d'associer la provenance des matières à des entreprises spécifiques pour connaître les gros générateurs, M. Milot ajoute que la seule information disponible concerne la municipalité à l'origine de ces tonnages.

6. LIMITATION ANNUELLE DE LA RÉCEPTION DE TONNAGE

6.1. Suivi de la demande d'augmentation du tonnage

M. Comtois informe le comité que la demande déposée au MELCC en juin 2018 visant à faire passer de 100 000 à 150 000 tonnes la limite annuelle maximale autorisée pour le LET est toujours en traitement. Un rapport d'analyse de la demande devrait être remis au Ministre vers la mi-juin 2019, suite à quoi la période estivale laisse supposer des délais plus importants. Suite à une réponse positive, une demande de certificat d'autorisation devra être faite.

À la question de M. Lanouette, qui désire savoir s'il y a une urgence autre que pécuniaire à augmenter la limite annuelle maximale autorisée, M. Milot répond que non, mais qu'une limite accrue permettrait de dépasser d'ici la fin de l'année les 100 000 tonnes actuelles, sans pour autant atteindre 150 000 tonnes.

M. Simon ajoute que les résidents de Champlain ont été informés du suivi de la demande par l'entremise du bulletin municipal *Le Champlinois*, afin de clarifier le fait que la demande ne change en rien la capacité du site actuel, seulement sa durée d'utilisation.

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LET DE CHAMPLAIN ET AVIS DE NON-CONFORMITÉ

7.1. Avis de non-conformité

M. Comtois informe le comité qu'aucun avis de non-conformité n'a été reçu en 2019.

Différents travaux d'entretien des accès du site d'aménagement de tranchées ont été entrepris en lien avec les derniers avis reçus.

7.2. Suivi environnemental du site

Aucun suivi n'est nécessaire.

8. TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS JUIN 2018 ET À RÉALISER SUR LE SITE

8.1. Travaux réalisés par la RGMRM

Outre différents travaux d'entretien et de suivi des piézomètres et la sortie graduelle du compost entreposé sur la plate-forme de compostage, M. Comtois note que rien n'est à signaler.

8.2. Travaux réalisés par Matrec

M. Milot informe le comité que le prolongement vers l'Est de la cellule A a été conclu en 2018. Des travaux seront entrepris d'ici la fin mai pour entreprendre le recouvrement de la zone A, équivalent à approximativement 17 000 m². Il ajoute qu'il est nécessaire de prévoir ce type de travaux longtemps à l'avance, puisque l'enfouissement doit alors cesser et qu'ils ne peuvent être réalisés l'hiver. Matrec doit aussi évaluer s'il serait plus économique de réaliser l'aménagement de la zone B en une plutôt qu'en deux étapes.

9. INFORMATION SUR LE CERTIFICAT D'AUTORISATION

9.1. État d'avancement du dossier de la phase II envisagée par Matrec

Le certificat d'autorisation sur le site actuel est en règle et aucun suivi n'est effectué concernant la réalisation d'une phase II en 2026.

10. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU LET DE CHAMPLAIN

Les membres du comité n'ont pas de commentaires à formuler sur le rapport annuel déposé.

11. VARIA

11.1 Publications dans *Le Champlinois*

M. Lanouette informe le comité qu'il apprécie le fait qu'un bref article paraisse dans *Le Champlinois*, faisant état des principaux points abordés, suite aux réunions du comité. Il propose qu'une ligne soit ajoutée à la fin de la communication informant les citoyens que plus d'information est disponible au www.rgmm.com.

11.2 Accès des écocentres aux industries, commerces et institutions (ICI)

En suivi de la demande exprimée à la réunion du comité de vigilance du 13 novembre 2018, M. A.- Laliberté désire savoir si la réflexion de la RGMRM quant à donner l'accès des écocentres aux ICI a progressé. M. Tardif l'informe qu'il sera question de cette possibilité lors du Lac à l'épaule de la RGMRM à l'automne 2019.

M. Comtois ajoute que l'écocentre de St-Étienne-des-Grès permet déjà son accès aux ICI selon le poids des matières acheminées, de même que le centre de tri du Groupe Bellemare, qui accepte les résidus de construction, de rénovation et de démolition.

11.3 Visite de groupe du LET

M. Lanouette désire savoir s'il est possible d'organiser une nouvelle visite du LET, la dernière datant de la fin de l'automne 2017. M. Milot propose une visite à la mi-juin et fera le suivi avec M. A – Laliberté pour organiser une visite de groupe.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le 12 novembre 2019 à 17h, à l'Hôtel-de-ville de Champlain.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

18 h 00

Proposé par M. Gendron.

Appuyé par M. Tardif.

NON ADOPTÉ.



M. Thierry Archambault-Laliberté, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain